

« Jean-Marie BOCKEL sur l'action extérieure des collectivités territoriales et coopération des outre-mer dans leur environnement régional : « Un texte équilibré et novateur » »

24/11/2016

« Il devenait urgent de « dépoussiérer » notre vision d'une diplomatie dictée de Paris et éloignée des réalités régionales de nos territoires ultra-marins » a déclaré Jean-Marie Bockel. Il ne s'agit pas de « créer une diplomatie parallèle comme certains le craignent » mais « de donner les moyens à nos collectivités d'outre-mer de s'inscrire naturellement dans leur environnement régional » a affirmé le sénateur.

« Notre vaste espace maritime nécessite l'élaboration de coopérations spécifiques et les collectivités locales sur place sont territorialement les mieux placées pour identifier et accompagner ces coopérations régionales » a soutenu le sénateur.

En élargissant la notion de « voisinage » et le périmètre dans lequel les collectivités territoriales ultramarines relevant de l'article 73 de la Constitution peuvent contracter avec les pays étrangers, cette proposition de loi leur permettra de négocier plus facilement des accords avec un ou plusieurs Etats étrangers, dans les domaines relevant de leurs compétences propres en conformité avec un programme-cadre de coopération régionale adoptée par leur Assemblée. « Ces outils juridiques, tout en étant conformes à notre Constitution et en étant soumis à une validation des autorités de la République, permettent à ces territoires d'être maîtres de leur destin régional et d'être associés aux décisions concernant leurs aires géographiques » a expliqué Jean-Marie Bockel.

Le sénateur s'est félicité que ce texte renforce la visibilité régionale de notre diplomatie : « pont entre l'Europe et les aires géographiques extra-européennes, nos collectivités ultra-marines seront essentielles à l'avenir pour rénover notre action diplomatique. Et ce, dans le respect de nos institutions républicaines ».

« Symbole du lien que nous devons tisser entre l'international et le national d'une part et le régional et le local d'autre part, ce texte favorise l'émergence d'une diplomatie pragmatique et concrète. Il s'agit d'une pierre essentielle vers la voie de cette diplomatie moderne dont la France a besoin et que nous appelons de nos vœux » a conclu Jean-Marie Bockel.

Contact presse : Frédérique HENRY / Camille LOUIS
01 42 34 21 18 / 01 42 34 30 58 - communication@uc.senat.fr
Internet : www.udi-uc-senat.fr
Twitter : [@UC_Senat](https://twitter.com/UC_Senat)
Facebook : [SenateursUDIUC](https://www.facebook.com/SenateursUDIUC)